

Etude d'opportunité et de faisabilité d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 20/01/03	favorable	séance du 13/02/03	favorable

1. Le TCSP : un projet issu des P.D.U

Les PDU (Besançon et TGB) ont préconisé la réalisation d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) destiné à optimiser la desserte en transports en commun de l'agglomération. Sans toutefois être contradictoires, ces deux documents privilégient des choix techniques complémentaires en terme d'infrastructures.

En effet, le P.D.U de Besançon s'appuie sur le développement de 4 axes prioritaires, traversant Besançon, supportant un matériel spécifique (tramway). Celui des TGB prône l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire existante traversant l'agglomération et connectée au TCSP bisontin.

Le TCSP défini dans le PDU de Besançon a fait l'objet d'une étude d'opportunité/faisabilité. Cette étude, portant sur des axes où le réseau GINKO est d'ores et déjà très performant, pose la question du matériel à employer et relève l'importance de lier le TCSP à un véritable projet urbain.

Dans le même temps, la Communauté d'Agglomération s'est attachée à étudier la faisabilité de la « croix ferroviaire ». Ce travail a permis de définir des coûts de fonctionnement et d'investissement, les opportunités de création de haltes ferroviaires ainsi que le partenariat financier à établir avec la Région de Franche-Comté.

2. Une étude visant à définir l'opportunité et la faisabilité d'un TCSP dans l'agglomération

Au regard des projets inscrits dans les P.D.U, il est nécessaire d'étudier finement l'opportunité d'un projet de TCSP afin que celui-ci se place à part entière dans la politique de déplacements préconisée par la CAGB et contribue pleinement au projet de développement urbain de la ville de Besançon et à l'aménagement du territoire de l'agglomération.

Dans ce cadre, une étude d'opportunité du TCSP doit être menée. Ce travail visant à déterminer clairement le projet tout en ouvrant sur sa phase opérationnelle devra intégrer les grandes lignes du projet urbain de Besançon et définir les logiques d'itinéraires, les impacts sur la circulation, les emprises, les infrastructures nécessaires, le matériel le plus adapté, la logistique, les espaces publics connexes et les programmes immobiliers directement liés au TCSP.

Cette étude devra par ailleurs définir un premier calendrier de réalisation de l'opération TCSP en définissant les phasages possibles, les moyens techniques et humains nécessaires, les coûts estimés et les différentes échéances financières.

Le coût de cette étude est estimé à 60 K€ HT. Des financements peuvent être attendus notamment de la part de l'Etat.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la réalisation d'une étude visant à définir la faisabilité et l'opportunité technique et financière d'un TCSP sur l'agglomération bisontine ;
- engage une procédure de consultation d'un bureau d'études selon les dispositions du code des marchés publics,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant aux avenants dans la limite des crédits inscrits au budget.
- autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions pour cette étude et à signer les conventions consécutives.
- engage la C.A.G.B à prendre en charge la différence entre la subvention attendue et la subvention obtenue.

Pour extrait conforme,

Le Président